



**DE LA COMMUNE DE LEON
SEANCE DU 28 JUIN 2022**

Nombre de membres afférents au Conseil

19

Nombre de membres en exercice

19

Nombre de membres ayant

pris part à la délibération :

15

Date de la Convocation :

L'an Deux Mil Vingt Deux et le Vingt Huit Juin à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean MORA, Maire

Présents : Jean MORA, Jean-Paul TRAYE, Jacques DUCROUX, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Martine DUVIGNAC, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Catherine COMBARIEU, Cécile CASSUTTI, Delphine DUPRAT, Michel DARREMONT, Muriel LAGORCE, Isabelle BOUCHES

Absents ayant donné procuration : Myriam LALLEMAND à Dominique LARTIGAU, Sophie GISTAIN-FAUVILLE à Michel RAFFIN, Marjolaine PERNAUT à Delphine DUPRAT, Eric MACQUART à Muriel LAGORCE

Absents :

Secrétaire de séance : Michel RAFFIN

22 JUIN 2022

Date d'affichage :


29 juin 2022

Objet de la délibération :

DEL2022/051 - Intégration dans le domaine public de la Commune des voies du Lotissement ALEGRIA

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le travail en cours, visant à identifier les fonctions et utilisations de diverses parcelles du domaine privé de la commune. Certaines de ces parcelles sont de fait des espaces publics, utilisés pour la desserte et le cheminement des piétons et véhicules. Sur le lotissement Alegria, il en est ainsi des parcelles suivantes :

Parcelle	Superficie	Assiette de la voie/des voies
L 0718	326 m2	Rue de la Heste (pour partie)
L 0730	775 m2	Rue de la Heste (pour partie)
L 0607	649 m2	Rue de la Heste (pour partie)
L 0706	824 m2	Rue de la Heste (pour partie)
L 0704	576 m2	Rue de la Heste (pour partie)
L 0708	141 m2	Rue de la Heste (pour partie)
L 0699	427 m2	Rue de la Heste (pour partie)
L 0700	1 608 m2	Rue de la Heste (pour partie)
L 0737	2 542 m2	Rue de la Heste (pour partie) ,
		Rue de la Mayade (pour partie)
		Impasse de la Caremère (totalité)
L 0791	8 931 m2	Rue de la Heste (pour partie) ,
		Rue des Coursayres (totalité)

		Rue de la Mayade	Envoyé en préfecture le 29/06/2022 (pour partie) Reçu en préfecture le 29/06/2022	
		Impasse des Hesta	Affiché/Publié le 29/06/2022 res (totalité)	
		Impasse de la Bota (totalité)	ID : 040-214001505-20220628-DEL2022_051-DE	
		Impasse des Mai (totalité)		

Ces parcelles servent d'assiette à des voies de ce lotissement qui sont ouvertes à la circulation publique mais font partie du domaine privé de la commune. Ce lotissement étant communal, il est possible de passer les voies de circulation dans le domaine public avant la durée de 10 ans qui s'applique aux lotissements privés.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE** :

- D'intégrer dans le domaine public de la commune les parcelles référencées dans le tableau ci-dessus, et ainsi permettre par la suite d'ajouter les rues et impasses référencées au domaine public routier communal.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, la saisine de la juridiction pour se faire par voie dématérialisée via le site www.telerecours.fr

Acte télétransmis électroniquement le :
N° identifiant unique :
N° enveloppe :